

## Commune de Saint-Galmier

# LISTE DES DELIBERATIONS

**PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2023.
- Approuve à l'unanimité l'adhésion au service optionnel du pôle santé au travail.
- Approuve à l'unanimité la modification du régime indemnitaire.
- Approuve à l'unanimité la reconduction de la convention avec Soliha (opération ravalement de façades).
- Approuve à l'unanimité les avances sur subventions de fonctionnement 2024.
- Approuve à l'unanimité la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme Citeo.
- Approuve à l'unanimité les tarifs de la régie animation (marchés de printemps et d'automne).
- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.
- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2022.
- Approuve à l'unanimité le règlement de la foire.
- Approuve à l'unanimité le renouvellement des lanternes vapeur de mercure (SIEL).
- Approuve à l'unanimité le renouvellement de la demande de label information jeunesse.
- Prend acte des décisions du maire.



Le Maire,  
Philippe DENIS.

*Affiché et mis en ligne le 2 février 2024*